

Justice

Le gouvernement dans le borbier de la justice

Lin-Joël NDEMBET
Libreville/Gabon

Alors que l'appareil judiciaire est bloqué depuis trois mois, suite à la grève des greffiers, que fait ce pan de l'Exécutif pour sortir d'une situation aux multiples conséquences pour le pays ? Au moment où les grévistes attendent toujours des réponses.

LE gouvernement Issoze est empêtré dans le borbier de la justice suite à la grève lancée par le Syndicat national des greffiers, qui paralyse sérieusement l'ensemble des tribunaux et juridictions de notre pays depuis plus de trois mois. A Libreville comme dans l'arrière-pays, en raison du rôle central que jouent les greffiers dans l'authentification des décisions de justice et la mise en œuvre des actes des magistrats, il n'est plus possible de procéder à un seul jugement au sein des différentes juridictions. Les affaires s'entassent dans toutes les matières. Les délais de détention préventive prolongés enregistrent de nouveaux prévenus chaque jour qui passe. Suspendus, la délivrance de casiers judiciaires et autres documents de jugements. Sans oublier le risque de voir repoussées les audiences de la Cour criminelle spéciale prévue le mois prochain pour juger les hauts fonctionnaires et anciens ministres inculpés dans le cadre de l'opération Mamba. Face à cette situation qui suscite craintes et irritations aussi bien au sein des différents Cours qu'à celui de l'Exécutif, et même parmi les justiciables, force est de constater que ce mouvement des greffiers est une sale affaire dont le gouvernement aurait bien aimé se passer.

Surtout qu'il se raconte ici et là, en ce moment, de nombreuses histoires sur les discussions engagées entre l'actuel ministre de la Justice, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou et le bureau du syndicat, sur fond de procès en sorcellerie. Et sur l'impuissance de la Primature face à cette énième crise dans ce secteur. En réalité, ce que l'on sait, c'est qu'après le mouvement des grèves des magistrats, levé suite à l'éviction du précédent ministre d'Etat Francis Nkea Ndzigue, qui avait eu, il faut le rappeler, la mauvaise idée de dénoncer sur la place publique le rapport de ses administrés à l'argent, son successeur à la Chancellerie n'a obtenu aucun état de grâce de la part des greffiers.

Car, en lançant leur mouvement en février, suite aux tergiversations des anciens titulaires de ce département ils ont mis la pression sur ce pan de l'Exécutif, pour faire aboutir de vieilles revendications portant sur leur statut particulier, le règlement des situations administratives et financières de nombre de leurs collègues, l'établissement d'une carte professionnelle.

Dans un tel contexte, les premières discussions entre la tutelle ministérielle et les greffiers, bien souvent tendues, ont permis quelques avancées considérables avec l'examen de quatre revendications devenues, fort curieusement, des préalables à toute levée du mouvement de grève.

Malgré la crise financière actuelle, la situation administrative de 67 greffiers de la promotion 2017 a été résolue avec l'octroi de postes budgétaires et le versement de leurs soldes au mois de mai dernier, comme le confirmait d'ailleurs, aussi bien un haut responsable du ministère de la Justice que le président du Syndicat Georges Boupenga.



Le Premier ministre Emmanuel Issoze NgonDET.



Le ministre d'Etat en charge de la Justice, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou.



Le président du Synagref, Georges Boupenga.

STATUT PARTICULIER • Ensuite, on apprend, au sujet de la principale revendication portant sur le statut particulier qui régleme la carrière de ces auxiliaires de justice, régie jusqu'alors par un texte datant de 1993, que le premier obstacle, c'est-à-dire le visa du Conseil d'Etat, a été franchi. De même qu'a été réglée la question de l'approbation du Comité consultatif de la Fonction publique. Une commission mise en place lors d'une rencontre autour du Premier ministre Issoze NgonDET et comprenant les greffiers, les magistrats, les représentants du ministère de la Justice a siégé. Il se susurre, à cet effet, qu'on en est arrivé à ce « blocage » parce que le texte que brandissaient, au départ les greffiers comportaient des aspects sujets à caution. Le Conseil d'Etat n'avait pas approuvé son avis sur le projet en question, contrairement à ce qui se disait çà et là. Pis, la Fonction publique ne le jugeant pas en phase avec le statut général de la Fonction publique qui gère aussi leurs carrières, avait émis aussi des réserves sur son contenu.

Toujours est-il qu'à ce jour, la volonté du gouvernement de faire avancer les choses et la détermination des greffiers sont telles que les deux parties se sont parvenues à élaborer un projet de texte. Celui-ci est actuellement sur la table de ce pan de l'Exécutif, en vue de son examen et adoption lors d'un prochain Conseil des ministres. C'est ce qu'assurent, sans sourciller, la tutelle et le président du Synagref. Qui, toutefois, reconnaît lui-même, que ce projet de texte « est bien conforme aux aspirations des greffiers ».

Concernant les points administratifs en discussion, du côté du ministère de la Justice, là aussi, les lignes ont bougé. Les arrêtés et autres textes portant sur les

siste actuellement. Non seulement la suspension de la délivrance des casiers judiciaires, document important pour l'ensemble des justiciables, a été mal accueillie par les usagers et les autorités, mais, en plus, comme une coïncidence fâcheuse, des mutineries ont éclaté coup sur coup dans les prisons de Mouila, Lambaréné et Franceville. Où l'on déplore une surpopulation carcérale ainsi que des conditions de détention et d'alimentations qui se dégradent considérablement.

COMBAT • Un tel panorama fait naturellement peser des soupçons de collusion avec des forces obscures qui militeraient pour le pourrissement. Vrai ou faux, il reste que le président du Synagref rejette tout en bloc. « Notre combat est administratif et non ailleurs », se défend Georges Boupenga, estimant qu'ils veulent uniquement que des solutions soient trouvées à leurs problèmes.

Ce dernier affirme, néanmoins, que les 600 greffiers repartis sur l'ensemble du territoire veulent reprendre le travail, conscients de l'urgence de sauver l'année judiciaire qui tire à sa fin dans quelques semaines. Eu égard au rôle qui est le leur dans l'authentification des actes des magistrats dans les cours et les tribunaux. Ce pour dire clairement, que tout est entre les mains du Premier ministre Issoze NgonDET. Et de son ministre de la Justice, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou.

Sauf que pour l'heure, la situation a imposé au gouvernement de prendre des dispositions urgentes pour que certains actes, tels que la délivrance des casiers judiciaires, se fassent par les greffiers en chef et autres. Dans le même temps, la Chancellerie a entamé depuis hier des audiences foraines au cœur même des prisons en commettant, par exemple, des greffiers ad hoc (des personnes choisies en dehors de cette corporation) pour assurer ces tâches dévolues à eux en période exceptionnelle. Une procédure prise en application des articles 283 et 284 du Code de procédure pénale, et que dénoncent naturellement les greffiers, qui estiment qu'elle n'est pas de nature à favoriser la sérénité dans les pourparlers avec leur hiérarchie. Ce sont au total 30 affaires qui ont été enrôlées, portant sur des délits de faux et usage de faux, abus de confiance, vol aggravé, coups et blessures volontaires, etc.

D'autres mesures devraient permettre de décongestionner les prisons et de tenir, dans les délais, les audiences de la Cour criminelle spéciale.

Face à la dégradation continue des conditions de vie dans les lieux d'incarcération, le Garde des Sceaux s'est employé, avec l'aide du Budget, à régler la dette des fournisseurs en alimentation qui s'élevait à 500 millions de francs. Après les avoir réunis et fixé de nouvelles modalités, ils se sont accordés pour qu'un effort régulier soit fait aussi bien par les responsables des prisons et autres gardiens qui se ravitaillaient au passage, mais aussi, par la Chancellerie, pour un meilleur contrôle des commandes.

Reste qu'au-delà de ces points, les sempiternelles grèves mettent chaque jour à nu les problèmes qui minent l'appareil judiciaire de notre pays. Aussi bien les conditions de travail qui ne sont pas toujours réunies, en dépit les résolutions prises lors des différents états généraux, mais aussi, des ressources humaines (magistrats et greffiers), qui, malgré quelques acquis dans leurs traitements, peinent toujours à sortir ce pouvoir de l'image écornée qu'il renvoie auprès des justiciables. Plongeant ainsi les gouvernements successifs dans un interminable borbier dans lequel les magistrats et greffiers se complaisent depuis des années.

intégrations, les titularisations, les reclassements et autres, des autres promotions, ont été aussi élaborés. Même si on déplore l'irresponsabilité dont a fait montre un haut cadre, magistrat de surcroît, en tentant d'enfreindre la procédure dans le cadre de ses fonctions au niveau de la Chancellerie, pour des raisons pour le moins suspectes. Ce qui ne sera pas sans conséquences dommageables pour ce dernier, assure-t-on.

Quant à l'établissement de la carte professionnelle des greffiers qui n'a plus été délivrée depuis quatre ans, le débat, sinon, le blocage porte maintenant sur le format ainsi que sur les mentions qui seront portées à l'arrière dudit document. La tutelle ayant choisi le macaron, alors que le syndicat penche plutôt sur une carte imprimée. Il fonde leur exigence sur l'importance accordée aux mentions relatives au droit de passage, à l'assistance de la force publique, l'immunité à laquelle ils ont droit dans l'exercice de leurs fonctions (absence d'arrestation arbitraire). Dans tous les cas, les greffiers rentreront, dans les tout prochains jours, en possession de ce document, nous confirme la tutelle.

Mais il reste qu'au vu de ces différentes réponses apportées aux revendications des greffiers, d'aucuns se demandent pourquoi les intéressés ne reprennent pas le chemin des tribunaux ? A les entendre, une crise de confiance qui ne dit pas son nom règne dans la maison justice. Car, pour eux, si les choses avaient été bien faites on n'aurait pas attendu trois mois pour obtenir ce résultat. Il faut des réponses concrètes.

Du coup, l'intransigeance du bureau du syndicat est perçue naturellement, du côté du gouvernement, comme une volonté manifeste de bloquer davantage l'appareil judiciaire, avec les conséquences dramatiques auxquelles on as-